



**MAIRIE DE GER - 64530**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

**N ° 5 2 / 2 0 2 6 - ARRETE  
MUNICIPAL**

**P O R T A N T D E L E G A T I O N  
D E F O N C T I O N  
A U N A D J O I N T**

Le Maire de Ger,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,
- Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,
- Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Mme Delphine PELLETIER, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire, un certain nombre d'attributions relevant du cadre de vie, de l'animation de la commune et des relations avec les associations,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Madame Delphine PELLETIER, 5<sup>ème</sup> adjoint, est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à l'aménagement du cadre de vie, à l'animation de la commune et aux relations avec les associations. A ce titre, elle aura notamment la charge de l'aménagement des espaces verts, du fleurissement relevant du cadre de vie, en lien avec la commission urbanisme et aménagement de l'espace communal. Elle pourra signer, en cas d'empêchement du Maire, tous les documents, courriers, liés à sa délégation.

**Article 2** : Madame Delphine PELLETIER, 5<sup>ème</sup> adjoint, est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité pour :

- La délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux,
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet par les administrés,
- La légalisation des signatures, dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du CGCT
- La signature des mandats, titres, et bordereaux correspondants (5<sup>ème</sup> rang).

**Article 3** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, et affiché en mairie.

Une ampliation en sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Trésorier municipal



A Ger le, 31 mars 2026  
Le Maire  
Xavier MASSOU

**Ouvert**  
tous les matins :  
de 9 h. à 12 h.  
**Samedi :**  
de 9 h. à 12 h.